

IMPORTANCE DES AIRES D'ALEVINAGE

La faune est une composante patrimoniale qui contribue au développement économique du territoire de l'Agence Chaudière. Certains milieux naturels appelés **habitats fauniques** possèdent une importance particulière dans la réalisation du cycle vital de diverses espèces et sont protégés légalement en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. L'**habitat du poisson** est un des milieux naturels protégés légalement par cette loi ainsi que par la *Loi sur les Pêches*. Celui-ci se définit comme «un lac, un marais, un marécage, une plaine d'inondations ou un cours d'eau, lesquels sont fréquentés par le poisson». L'aménagement forestier, tout comme un bon nombre d'activités humaines, agit sur la faune en modifiant les habitats dont elle dépend. En terres privées, comme ailleurs, l'adoption de saines pratiques peut contribuer à conserver ou même améliorer ces milieux.

AIRES D'ALEVINAGE, DES MILIEUX ESSENTIELS!

Une **aire d'alevinage** constitue un endroit où les jeunes poissons de l'année passent leurs premiers stades de vie avant de retrouver les eaux des lacs ou des rivières plus en aval. Souvent situé dans des cours d'eau de petite taille, cet habitat essentiel est également un indicateur de la proximité de zones de fraie. Le stade alevin est très critique dans la vie d'un poisson puisqu'il est alors très peu mobile et très vulnérable à la prédation et aux perturbations d'habitat. L'alevin (jeune de l'année) a besoin d'endroits pour s'abriter contre les attaques des prédateurs, d'une eau de bonne qualité et de nourriture en quantité suffisante. Cependant, les activités forestières entraînent un accroissement du ruissellement qui résulte en une augmentation du débit des cours d'eau et une érosion accrue. Cette érosion résulte à son tour en une augmentation de la quantité de sédiments fins qui peuvent colmater le substrat d'alimentation pour les alevins ou même détruire les frayères situées à proximité.



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Discuter avec les propriétaires de la présence potentielle de cet habitat sur leurs lots afin qu'ils puissent tenir compte de cette information et réaliser, s'ils le souhaitent, des travaux d'aménagement bénéfiques pour cet habitat.

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Éviter les cours d'eau lors de la conception des chemins forestiers, mais lorsque l'aménagement d'un ponceau est inévitable, préconiser de saines pratiques	Comme dans le cas des frayères, la présence d'une aire d'alevinage justifie que l'aménagement des ponceaux soit réalisé de manière impeccable. Le fait de maintenir le nombre de traversées de cours d'eau au minimum et d'installer adéquatement les traverses diminue les problèmes d'érosion et les impacts sur ces habitats essentiels. (Voir la fiche technique <i>L'aménagement de traverses de cours d'eau</i>)
Conserver une bande riveraine de 20 m (Consulter les règlements municipaux pour le périmètre de protection des rives, du littoral et des plaines inondables)	Les arbres et arbustes conservés stabilisent les berges et contrôlent l'érosion qui pourraient entraîner un ensablement des frayères et des aires d'alevinage. En effet, leur couvert forestier limite l'apport de sédiments des eaux de ruissellement en réduisant la force d'impact de la pluie ainsi qu'en ralentissant la vitesse d'écoulement de l'eau pour laisser le temps aux plantes et au sol de l'absorber. De plus, les arbres préviennent le réchauffement excessif de l'eau en créant de l'ombre et en gardant l'humidité du sol. Le feuillage dissimule aussi des quantités appréciables d'insectes pouvant servir de nourriture aux alevins (jeunes de l'année).
Éviter le nettoyage des berges des cours d'eau	Les plantes riveraines ou aquatiques, les arbres tombés dans l'eau ainsi que les roches offrent de très bons abris aux poissons et aux organismes dont ils se nourrissent. Les alevins ont particulièrement besoin de ces abris.

Les aires d'alevinage



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Ne pas prélever de gravier dans le lit du cours d'eau	Des interventions dans le lit provoquent la mise en circulation de particules fines pouvant colmater les frayères ou aires d'alevinage situées en aval. Cette activité détruit ainsi l'habitat du poisson en perturbant le substrat dans lequel les alevins s'alimentent ainsi que les frayères situées à proximité.
Effectuer seulement des coupes de petites superficies	Les conséquences des travaux sur l'écoulement normal des cours d'eau de même que les risques de fortes crues seront réduits prévenant ainsi l'érosion et par conséquent, l'apport de sédiments dans les cours d'eau.
Éviter l'accumulation de déchets de coupes dans ou à proximité des cours d'eau	Ces déchets viennent détruire ou colmater les aires d'alevinage et les frayères. De plus, les débris peuvent créer des embâcles qui deviennent des obstacles à la libre circulation des poissons.
Faire attention aux cours d'eau intermittents	Ce sont souvent ces très petits cours d'eau qui disposent du meilleur potentiel comme frayère ou aire d'alevinage.
Respecter les saines pratiques d'intervention	Une bonne gestion des cours d'eau sur votre propriété aura un impact positif sur le milieu ainsi que sur la qualité du réseau de lacs et de cours d'eau de votre entourage. (Voir les fiches techniques <i>L'aménagement de traverses de cours d'eau</i>, <i>Les milieux humides</i>, puis <i>Les lacs, rivières, ruisseaux et cours d'eau intermittents</i>)

LECTURES SUGGÉRÉES

BERNATCHEZ, L. et M. GIROUX. 2000. *Les poissons d'eau douce du Québec et leur répartition dans l'est du Canada*. Éditions Broquet inc., Ottawa, 350 p.

BERNIER, S., GAUVREAU, M. et P. DULUDE. 1998. *Le castor et l'omble de fontaine : Modalités de gestion interactive*. Association des gestionnaires des territoires fauniques de Charlevoix-Bas-Saguenay et ministère de l'Environnement et de la Faune, 34 p.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC. *Guide technique sur le démantèlement d'embâcles*. FFQ, Québec. (12,95 \$)

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. 1996. *Habitat du poisson - Guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements*. Québec, 133 p. (14,95 \$)

GOUPIL, J.-Y. *Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques*. Ministère de l'Environnement, les publications du Québec, Québec, 147 p.

PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. *Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition*. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)

SCOTT, W. B. et E. J. CROSSMAN. 1974. *Les poissons d'eau douce du Canada*. Ministère de l'Environnement, Service des pêches et des sciences de la mer, Ottawa, 1026 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS QUÉBEC ET PÊCHE ET OCÉANS CANADA. *Le poisson dans tous ses habitats - L'habitat du poisson : mieux le connaître pour mieux le préserver*. Québec, 6 p.

ST-ONGE, I., BÉRUBÉ, P. ET P., MAGNAN. 2001. *Effets des perturbations naturelles et anthropiques sur les milieux aquatiques et les communautés de poissons de la forêt boréale - Rétrospective et analyse de la littérature*. Le naturaliste canadien, vol.125, numéro automne 2001, pp. : 81-95.